Nice, le 16 février 2018

LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS

Votre enfant va entrer en 6e. Vous trouverez, ci-dessous, les éléments utiles pour vos démarches.

Admission en collège

Votre enfant sera inscrit dans le collège du secteur de votre domicile. La procédure d'affectation en 6e est informatisée grâce au logiciel « AFFELNET 6e ».

Au cours du mois de mars, le Directeur d'école vous remettra :

• la **fiche « volet 1 »** (données administratives de votre enfant), que vous corrigerez si nécessaire, avant de la lui retourner

• la **fiche « volet 2 »** sur laquelle vous émettrez vos vœux pour l'affectation de votre enfant en 6e.

NB : Si vous choisissez un établissement d'enseignement privé : il vous appartient de faire toutes les démarches nécessaires à l'inscription de votre enfant dans le collège concerné.

Dérogation de secteur

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège autre que celui (ou ceux) du secteur, vous avez la possibilité de demander une dérogation. **Un seul vœu de dérogation** est possible. Votre demande sera classée selon les motifs nationaux et examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité.

		MOTIFS DE DEROGATION (Par ordre de priorité)	PIECES JUSTIFICATIVES (à fournir impérativement au directeur d'école avant le 16 avril)
Motifs nationaux	1	Elève souffrant d'un handicap	Décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées relevant de la MDPH
	2	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Avis du médecin scolaire ou la convention Hôpital/Education nationale
	3	Elève boursier sur critères sociaux	Avis d'imposition 2017 photocopié dans son intégralité sur lequel figure le revenu fiscal de référence
	4	Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé	Certificat de scolarité de la rentrée 2017 (sauf élève de 3e)
	5	Limite de secteur	Copie de plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile
Motifs académiques	6	Convenance personnelle - motifs mentionnés ci-dessous :	
		Situation médicale grave d'un parent	En cas de maladie grave d'un des parents, empêchant une prise en charge de l'élève au quotidien, ⇨ Joindre un certificat médical d'un spécialiste
		Situation professionnelle particulière	Travail de nuit et horaires spécifiques, emploi en secteurs professionnels sensibles, lieu professionnel éloigné du domicile. ⇨ Joindre un document attestant de la situation professionnelle.
		Situation familiale particulière	Famille nombreuse, monoparentale, transport collectif éloigné… ⇨ Joindre un justificatif concernant la situation.
		Autres situations	⇨ Joindre tout document justifiant la situation.

Attention : en l'absence de pièces justificatives pour les motifs 1 à 5, la direction académique saisira le motif 'convenance personnelle'.

CLASSES À RECRUTEMENT PARTICULIER	
Parcours scolaires particuliers	CHAM Section internationale Section sportive SEGPA
Internats	

Pour les demandes d'entrée en :

- 6e internat/SEGPA/ULIS => le dossier complété est à remettre au Directeur d'école
- 6e sport => s'adresser directement aux collèges concernés
- 6e classe à horaires aménagés => s'adresser au collège H. Matisse – Nice (musique et danse)

Pour ces parcours scolaires particuliers, vous veillerez à respecter les dates limites de dépôt des dossiers fixées par les établissements.

Décision de l'affectation

À compter du 14 juin 2018, le directeur d'école ou le principal du collège vous communique le résultat de l'affectation de votre enfant. Vous pourrez alors vous rendre au collège qui vérifiera la conformité des pièces justificatives pour confirmer l'inscription.